

NOTICE D'INSTALLATION (à conserver)

SPOT & REGLETTE

ATTENTION :

Bien lire les instructions avant l'installation.
Toutes les opérations indiquées ci-dessous doivent être effectuées hors tension.
Faire installer ce produit par un électricien professionnel et conformément à la norme NF C15-100.

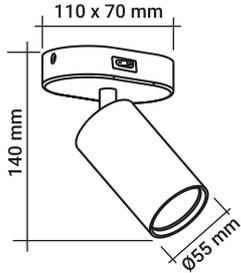
230 V~ 50/60 Hz



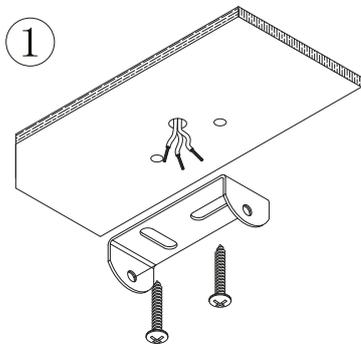
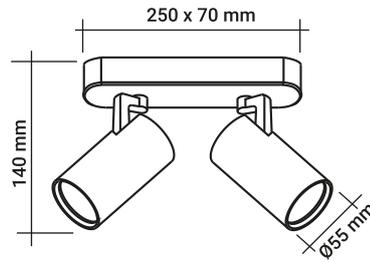
IP20



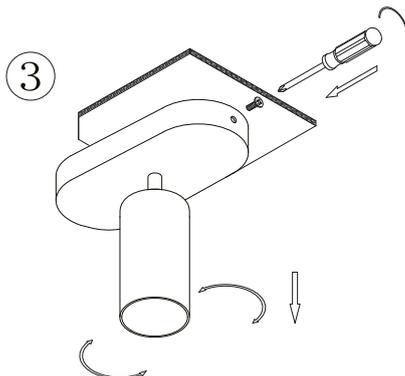
Réf. : 1012 / 1014 - Type 1*GU10



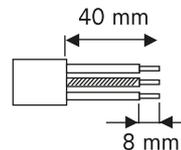
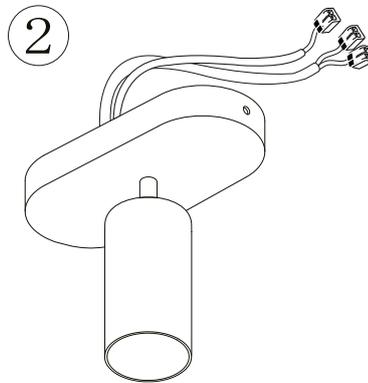
Réf. : 1013 / 1015 - Type 2*GU10



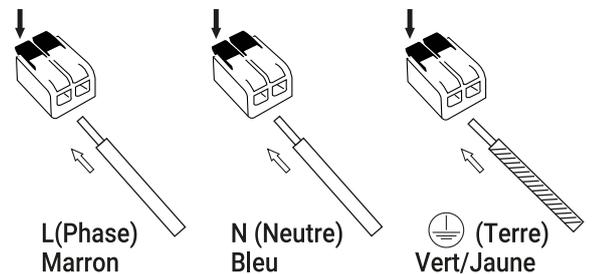
- Désolidariser la patère de fixation en agissant sur les vis latérales de maintien.
- Plaquer la patère à l'emplacement voulu, marquer les positions de vis au crayon.
- Procéder au perçage et fixer la patère de fixation au mur.



- Remplacer le luminaire sur la patère de fixation et revisser les vis latérales de maintien.
- Dévisser la bague de maintien et insérer la/les lampes dans la/les douilles.
- Remettre le courant sous tension.



- Raccorder les conducteurs d'alimentation aux 3 connecteurs rapides de raccordement :
 - fil marron (phase) sur L,
 - fil bleu (neutre) sur N,
 - fil jaune-vert (terre de protection) sur
 Assurez-vous que toutes les connexions soient bien réalisées et qu'aucun fil dénudé ne dépasse des connecteurs.



REPLACEMENT DES LAMPES

La/les lampes défectueuses doivent être remplacées immédiatement.
Les lampes à utiliser doivent être impérativement du type GU10 :
- LED 8 W max.

- Avant de changer les lampes :
- mettre les appareils hors tension
 - laisser refroidir les lampes pendant au moins 15 minutes

AVERTISSEMENTS ET CONSIGNES DE SECURITE

- La ligne d'alimentation doit être protégée par un disjoncteur ou un fusible conformément aux règles d'installation des luminaires de classe I définies dans la norme d'installation électrique NF C15-100.
De plus, elle devra être protégée par un disjoncteur différentiel résiduel (DDRHS) de 30 mA max.

- Ne jamais installer de lampes incandescentes ou halogènes dans ces luminaires. Seules des lampes LED d'une puissance maximale de 8 W peuvent être installées.

- Produit soumis à la directive DEEE. Il ne doit pas être jeté en poubelle domestique, mais rapporté en centre agréé pour le retraitement des déchets électriques et électroniques.



Points de collecte sur www.quefairedemesdechets.fr
Privilégiez la réparation ou le don de votre appareil !